

COMMUNE DE MIEGE

ELECTIONS FEDERALES ET CANTONALES **DU 20 OCTOBRE 2019**

L'Assemblée primaire de la Commune de Miège est convoquée pour le 20 octobre 2019 afin d'élire le Conseil national et le Conseil des Etats.

Sont considérés comme citoyens bénéficiant du droit de vote : tous les Suisses et Suissesses âgés de 18 ans révolus, qui ne sont pas privés des droits politiques par la législation de la Confédération et du Canton.

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance utilise le matériel reçu à son domicile en suivant les instructions inscrites sur l'enveloppe de transmission. **Nous vous rappelons que les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres devant le bâtiment administratif seront considérées comme nulles.**

Dépôt de l'enveloppe de transmission à la Commune : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le jour du scrutin.

Vote à l'urne : **n'oubliez pas de vous munir de la FEUILLE DE REEXPEDITION SIGNEE qui tient lieu de carte civique, vous la trouverez dans l'enveloppe de transmission reçue à votre domicile.**

Ouverture du bureau de vote : **Bâtiment administratif de la Commune de Miège**

Dimanche 20.10.2019 10h30-11h30

L'Administration communale :

Miège, le 16 septembre 2019